



Publication du rapport statistique maladies professionnelles 2016



Fedris a publié le rapport statistique 2016, pour sa partie maladies professionnelles. Comme chaque année, de grandes tendances s'en dégagent et nous vous les détaillons ci-dessous.

Ce rapport statistique maladies professionnelles 2016 est le dernier qui reprend les données du Fonds des maladies professionnelles (FMP), puisque depuis le 1er janvier ce Fonds et celui des accidents du travail (FAT) sont devenus Fedris. Après l'été, nous aurons le plaisir de vous faire connaître les chiffres concernant les accidents du travail.

Quand on analyse les chiffres de ce rapport, la première tendance qui se détache est la stabilité des **premières demandes de reconnaissance**. Nous avons eu à traiter 9 672 premières demandes en 2016 contre 9 609 en 2015, soit une augmentation de 1 %. La tendinopathie est toujours la maladie pour laquelle les premières demandes sont les plus nombreuses, à savoir un peu plus de 30 % (2973 demandes). Pour l'ensemble de ces demandes, il est intéressant de constater que 60 % d'entre elles sont masculines dans le secteur privé et 60 % sont féminines dans le secteur provincial et local (le secteur soignant dont le personnel féminin est majoritaire, est plus représenté dans le secteur provincial et local).

Les déclarations des médecins du travail sont au nombre de 2 237 en 2016, légèrement en baisse par rapport à 2015. Plus de 60% de ces déclarations

concernent les troubles musculo-squelettiques (tendinites, canal carpien...) et ces déclarations sont réparties équitablement entre les hommes et les femmes (1 126 hommes et 1 111 femmes).

Par ordre décroissant, le nombre de maladies pour lesquelles les demandes et les déclarations sont introduites sont : les tendinopathies des membres supérieurs, le canal carpien, les maladies du dos et les affections respiratoires.

L'année passée, le FMP a pris 3 100 **décisions positives**, suite à des premières demandes. On constate là aussi que 1 145 de ces victimes sont reconnues pour des tendinites et 810 pour des canaux carpiens. Parmi l'ensemble de ces victimes, 66% ont reçu une indemnisation pour incapacité temporaire. 9 % d'entre elles en ont gardé des séquelles, ce qui se traduit par un taux d'incapacité permanente.

En ce qui concerne les **décès** suite à une maladie professionnelle, les demandes des ayants droit (la famille proche) continuent à diminuer depuis 2013. Nous avons reçu 1 107 demandes en 2016 pour 1 431 en 2013, par exemple. Les cas les plus fréquents concernent toujours la silicose et les maladies de l'amiante (91 %). En 2016, le FMP a encore reconnu dans 334 cas le lien entre un décès d'une victime et sa maladie professionnelle. Depuis 2013, l'amiante est la première source de décès pour la troisième fois en 4 ans.

Terminons en disant que la mission de **prévention** reste primordiale. En 2016, 28 083 décisions positives de remboursement de vaccination contre l'hépatite ont été prises. C'est un chiffre stable (28 285 en 2015). Par ailleurs, le programme de revalidation du dos démontre toujours son utilité : l'an dernier, 797 personnes en ont ainsi bénéficié, sur un total de 954 demandes.

Vous trouverez sur notre site www.fedris.be, dans la rubrique Publications > Rapports annuels statistiques, l'intégralité de ce rapport.